



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

santé

Question écrite n° 71874

Texte de la question

Mme Dominique Nachury appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur une note de la Haute autorité de santé, qui reconnaît depuis 2005 la nécessité d'une prise en charge de pédicurie-podologie des personnes âgées de plus de 75 ans, en complément d'une approche médicale. Une étude australienne menée en 2008 a d'ailleurs prouvé qu'une prise en charge de la podologie diminue le nombre de chutes de 30 %, améliore l'équilibre et réduit le handicap des personnes âgées qui souffrent de problèmes de pied. Lésions cutanées, dystrophies unguéales et pathologies orthopédiques, sont en effet autant de troubles qui influent sur l'autonomie des personnes âgées et en particulier sur l'équilibre. Un tiers d'entre elles pourraient être concernées. Aussi elle souhaiterait connaître son sentiment sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Nachury](#)

Circonscription : Rhône (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71874

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10598

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)